

Séance
ordinaire du 20
février 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20^e) JOUR
DU MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

_____ () contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.02.78
Martin

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.02.79
Martin

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Appui de la Ville de Mont-Joli au rejet de la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales dans l'Est-du-Québec.

FINANCES

4. Achat d'un véhicule – modification d'un mode financement – modification de la résolution 22.08.444.
5. Renouvellement de l'adhésion à l'ordre des CPA (comptables professionnels agréés) du Québec pour monsieur Steve Corneau, CPA, directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli
6. Autorisation d'adhésion à Gestionnaires des ressources humaines des municipalités du Québec.
7. Autorisation de versement d'un don.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

8. Ratification d'embauche – assistant-sauveteur.

9. Autorisation d'embauche – assistant-sauveteur.
10. Autorisation d'affichage externe – poste temporaire au services des loisirs.

LOISIRS

11. Autorisation de signature d'un bail locatif entre la Ville de Mont-Joli et COSMOSS Mitis.
12. Renouvellement des frais d'affiliation à l'association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM).
13. Autorisation de pont payant au profit de l'Association du baseball mineur de Mont-Joli.
14. Autorisation d'installation d'un village – Grand Tour Vélo Québec.
15. Autorisation de renouvellement d'adhésion à Loisirs et Sports Bas-Saint-Laurent.
16. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives (AQAIRS).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Autorisation de renouvellement d'adhésion à l'association des gestionnaires en Sécurité incendie et civile du Québec.

TRAVAUX PUBLICS

18. Adjudication d'un mandat pour le nettoyage de la crépine de la prise d'eau brute.

URBANISME

19. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.
20. Dépôt d'un projet de règlement 2023-1494 modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.

AFFAIRES NOUVELLES

21. Autorisation de signature de la convention de cession d'un lot entre la Ville de Mont-Joli et Han-Logement.
22. Autorisation de contribution financière de la Ville de Mont-Joli à l'École du Mistral pour un terrain de football synthétique.
23. Autorisation d'aide financière pour le tournoi de hockey Déménagement Si-Tôt.
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

23.02.80
Annie

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU REJET DE LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES DANS L'EST-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite de consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la Ville de Mont-Joli, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale,

peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élu.e.s du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la Commission;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité :

- **Que** la Ville de Mont-Joli s'oppose au redécoupage proposé.
- **De** demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec.
- **De** transmettre la présente résolution à la Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

FINANCES

23.02.81
Jean-Pierre

ACHAT D'UN VÉHICULE – MODIFICATION D'UN MODE FINANCEMENT – MODIFICATION À LA RÉOLUTION 22.08.444

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification du mode de financement mentionné à la résolution 22.08.444. L'achat sera financé par le fonds général et non par le fonds de roulement.

23.02.82
Jean-Pierre

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORDRE DES CPA (COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉES) DU QUÉBEC POUR MONSIEUR STEVE CORNEAU, CPA, DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 1138.50\$ taxes incluses, à titre de cotisation 2023 à l'Ordre des CPA du Québec, et ce, conformément à l'article 9.05 de la Politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli. Le conseil autorise également le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle au montant de 65.40\$ taxes incluses.

23.02.83
Denis

AUTORISATION D'ADHÉSION À GESTIONNAIRES DES RESSOURCES HUMAINES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adhésion de madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines, à Gestionnaires des ressources humaines des municipalités du Québec pour l'année 2023, et ce, au coût de 300\$ plus les taxes.

23.02.84
Denis

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ -et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant :

Organisme	Objet	Don
Club de gymnastique Gymn'As	Financement annuel	4500\$
Centre de formation Des adultes Mont-Joli	Gala Méritas	100\$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23.02.85
Gilles

RATIFICATION D'EMBAUCHE – ASSISTANT-SAUVETEUR

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche d'une assistante-sauveteur pour la piscine Gervais-Rioux :

- Lydia Lévesque embauchée le 2 février 2023

Cette nouvelle employée sera assujettie aux conditions de travail de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

23.02.86
Gilles

AUTORISATION D'EMBAUCHE – ASSISTANT-SAUVETEUR

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche d'une assistante-sauveteur pour la piscine Gervais-Rioux :

- Élizabeth Chassé

La date d'entrée en fonction de madame Chassé est à déterminer. Cette nouvelle employée sera assujettie aux conditions de travail de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

23.02.87
Gilles

AUTORISATION D'AFFICHAGE EXTERNE – POSTE TEMPORAIRE AU SERVICES DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage externe d'un poste temporaire au service des loisirs.

LOISIRS

23.02.88
Gilles

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL LOCATIF ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET COSMOSS MITIS

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le bail intervenu entre la Ville et COSMOSS de la Mitis.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

23.02.89
Annie

RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-SAINT-LAURENT (APLM)

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et ce, au montant de 140 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

23.02.90
Annie

AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association du baseball mineur de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 24 juin 2022 de 8 h à 14 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

23.02.91
Alain

AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN VILLAGE – GRAND TOUR VÉLO QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'installation d'un village lors du passage du Grand Tour Vélo Québec les 5,6 et 7 août prochains. La Ville prêtera à l'organisation 25 barricades, 25 poubelles extérieures, 25 bacs de recyclage, 10 contenants pour les consignes, 25 bacs de compostage, 1 conteneur à déchets, 1 conteneur de recyclage, 1 conteneur pour le compostage, scène extérieure, 30 cônes, 1115 chaises et 150 tables, 30 tables de pique-nique ou tables extérieures, bancs ou chaises d'extérieures et quelques abris.

Le conseil municipal autorise également l'organisation à utiliser le mobilier urbains pour y accrocher ses panneaux de signalisation sur le réseau routier ainsi que l'utilisation de l'amphitéâtre Desjardins, la piscine et les espaces verts du secteur pour installer différents services extérieur et intérieur pour les participants. Le conseil municipal autorise également le raccordement aux installations électriques pour les douches mobiles.

23.02.92
Alain

AUTORISATION DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION À LOISIRS ET SPORTS BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à Loisirs et Sports Bas-Saint-Laurent pour l'année 2023, et ce, au coût de 400\$.

23.02.93
Alain

RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (AQAIRS)

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives, et ce, au montant de 297\$ plus les taxes pour l'année 2023.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23.02.94
Robin

AUTORISATION DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de monsieur Robert Roger, directeur du service incendie, à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec pour 2023 au montant de 295 \$ plus les taxes.

TRAVAUX PUBLICS

23.02.95
Robin

ADJUDICATION D'UN MANDAT POUR LE NETTOYAGE DE LA CRÉPINE DE LA PRISE D'EAU BRUTE

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions;

- Services sous-marin : 22 801.16\$ tx incluses non conforme
- COB marine : 34 153.32\$ tx incluses
- NordScaph inc. 58 384.31\$ tx incluses
- Divex Marine 61 796.19\$ tx incluses

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à COB Inc. au montant de 34 153.32\$ taxes incluses.

URBANISME

23.02.96
Denis

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1367 SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

Le conseiller _____ donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.

23.02.97
Denis

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2023-1494 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1367 SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

Le conseiller _____ présente le projet de règlement 2023-1494 modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.

Le projet de règlement porte sur l'ajout de dispositions au règlement de démolition concernant les immeubles patrimoniaux figurant au patrimoine bâti de la MRC, ceux qui sont cités ou situés dans un site patrimonial restreignant le droit de démolir afin d'assurer une protection accrue des immeubles patrimoniaux pour éviter la vétusté causée par un manque d'entretien et de réparation.

AFFAIRES NOUVELLES

23.02.98
Martin

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CESSION D'UN LOT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET HAN-LOGEMENT

CONSIDÉRANT la Ville de Mont-Joli a une préoccupation concernant le logement et est conscient du manque criant de logements adaptés pour personnes âgées ou personne handicapées;

CONSIDÉRANT QUE la Mission de Han Logement est de proposer des logements complètement adaptés aux besoins des personnes ayant un handicap physique, intellectuel ou connaissant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), dont les revenus modestes ne permettent pas de se loger adéquatement et de leur assurer des logements de qualité en créant des environnements pensés pour eux, à un coût abordable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli voit une opportunité se présenter à elle pour la construction de deux édifices comptant huit logements chacun en s'associant à la cause de Han-Logement dont les mont-joliens pourront bénéficier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire la cession d'un lot d'environ 100 000 pieds carrés pour favoriser l'implantation de ce projet à Han-Logement;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation de l'immeuble pour la considération mentionnée aux présentes est possible en application de la *Loi sur la Société d'Habitation du Québec*, L.R.Q., c.S-8, du *Programme AccèsLogis* et des dispositions de l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19).

CONSIDÉRANT QU'une convention de cession de lot est intervenue entre les parties;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la convention de cession d'un lot.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise également monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant, la greffière, madame Kathleen Bossé, ou le greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de cession qui sera préparé par le notaire de Han-Logement. Les frais du notaire et de l'arpenteur seront à la charge de Han-Logement.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

23.02.99
Martin

AUTORISATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ÉCOLE DU MISTRAL POUR UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel du terrain naturel présente des dangers pour les usagers en plus de restreindre le nombre d'heures d'accessibilités;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ce terrain synthétique rendrait la pratique sécuritaire d'activité physique pour l'ensemble de la population de la Ville de Mont-Joli et de l'ensemble de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra l'amélioration de la santé physique de la population étudiante;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un équipement supralocal permettant ainsi l'utilisation gratuite d'un terrain sportif de qualité pour l'ensemble de la population Mistissienne;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet de 3 millions de dollars et que la MRC de la Mitis y consacre 150 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire y apporter sa contribution;

CONSIDÉRANT QU'une entente sera faite concernant les modalités d'utilisation entre les parties;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le don de 100 000\$ étalé sur une période de 10 ans à l'École du Mistral pour l'installation d'un terrain synthétique.

23.02.100
Martin

AUTORISATION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE TOURNOI DE HOCKEY DÉMÉNAGEMENT SI-TÔT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande d'aide financière de l'organisation du tournoi de hockey Déménagement Si-Tôt;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits de ce tournoi seront remis au programme de football de l'école du Mistral dans le but de collaborer à la campagne de financement pour l'implantation d'un terrain synthétique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a été sollicitée par l'organisation pour une aide financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de l'amphithéâtre Desjardins, et ce, gratuitement pour ce tournoi qui se tiendra les 20 et 21 avril prochains.

23.02.101
Martin

PÉRIODE DE QUESTIONS

23.02.102
Martin

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à ___ h ___ il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière